

L'Armée du Salut

Depuis 1878

L'Armée du Salut a été fondée en 1878 par le pasteur anglais William Booth, en pleine Révolution Industrielle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation était et demeure de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de fragilité ou de détresse.

Aujourd'hui une Fondation multispecialiste

Inclusion Jeunesse Handicap Dépendance

Présente dans 125 pays dans le monde, l'Armée du Salut se compose en France d'une Fondation laïque, en charge de l'action sociale, et d'une Congrégation, porteuse de valeurs spirituelles.

La Fondation de l'Armée du Salut, avec plus de 150 établissements et services sociaux, médico sociaux et sanitaires, accueille des enfants, adolescents, adultes isolés, familles, personnes en situation de handicap ou dépendantes, et propose un accompagnement personnalisé à près de 10 000 personnes chaque jour.

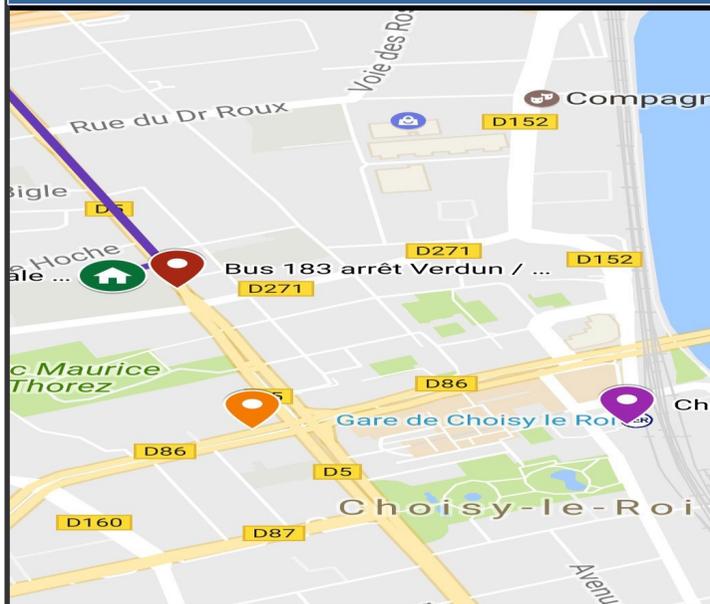
Une Fondation reconnue d'utilité publique

Reconnue d'utilité publique, la Fondation, dont la devise est « Secourir-Accompagner-Reconstruire » compte 2 300 salariés et 3400 bénévoles.

Pour consulter le projet de la Fondation, son rapport d'activité, ses actualités : www.armeedusalut.fr

Nous rejoindre

- Bus 183 arrêt Verdun / Hoche
- Choisy-le-Roi RER
- Arrêt bus 103, 393 et TVM Rouget de Lisle
- D7 vers Paris Porte de Choisy



Résidence Sociale

Fondation Armée du Salut

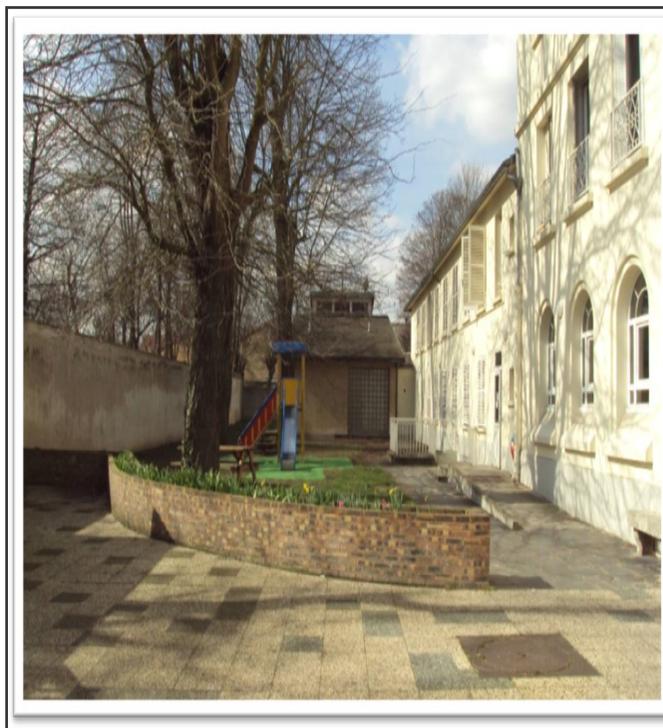
7 boulevard Stalingrad

94320 THIAIS

Tél.: 01.48.53.57.15

E-mail : ressthiais@armeedusalut.fr

La Résidence Sociale Pension de Famille Fondation Armée du Salut Thiais



« Secourir Accompagner Reconstruire »



Conditions d'admission

Communes aux deux dispositifs

- Femmes disposant de revenus, inférieurs aux plafonds PLAI
- En capacité d'autonomie dans le logement

Résidence Sociale

- Femmes seules, ou avec un enfant de plus de trois ans
- Rencontrant des difficultés d'accès à un logement ordinaire
- En demande de logement temporaire

Pension de Famille

- Femmes seules présentant un isolement social, ou un parcours de vie particulièrement difficile.
- Situations pour lesquelles l'accès à un logement autonome ne peut être envisagé dans l'immédiat
- Santé stabilisée ou inscrites dans un parcours de soins

Réservataires

18 logement relèvent du contingent préfectoral (SIAO)

28 logements sont accessibles aux partenaires, en adressant un rapport social à l'établissement.

Procédure d'admission

- L'ensemble des candidatures sont étudiées par l'équipe et sont suivies d'une réponse

- Pré admission : La personne est reçue par les deux travailleurs sociaux de la résidence, quel que soit le dispositif préconisé. Le logement vacant est visité.

- Décision d'admission prise en réunion d'équipe sociale hebdomadaire avec la Direction (délai 15 jours)

- La décision est transmise à la personne ainsi qu'au prescripteur.

Cadre de vie

La Résidence Sociale est une petite structure à taille humaine. Elle comprend **46 logements individuels**, destinés à des femmes seules ou avec un enfant.

La Résidence compte **deux dispositifs** :

◇ **23 logements Résidence Sociale pour femme seule ou avec un enfant**, logement de transition

◇ **23 logements Pension de Famille pour femme isolée**, sans limitation de durée de séjour.

La résidence met à disposition des familles accueillies des espaces privés et collectifs.

- **Logement meublé** : lit, armoire, table et chaises, cuisine équipée de plaques électriques et réfrigérateur, salle de bain avec douche.



- **Espaces collectifs** :

- ⇒ Bibliothèque, postes informatiques avec accès internet, jouets/jeux pour les enfants
- ⇒ Une salle de convivialité avec cuisine et salon, qui peut être privatisée pour les événements familiaux
- ⇒ Grande cour avec jardin, tables et aire de jeux
- ⇒ Laverie ouverte 24h/24 et bagagerie



Missions

Communes aux deux dispositifs

- ⇒ **Accueillir et permettre de se poser**
- ⇒ **Proposer un logement accueillant et accompagner dans sa gestion**
- ⇒ **Accompagnement socio éducatif fondé sur le projet personnalisé de la personne**
- ⇒ **Accompagner/orienter dans l'accès aux droits et la relation avec les organismes extérieurs**
- ⇒ **Promouvoir la participation à la vie collective et favoriser le vivre ensemble**

Pour la Résidence Sociale (1 ETP Assistante Sociale)

- Accompagnement jusqu'à la sortie vers un logement de droit commun, et pendant 6 mois suivant la sortie.

Pour la Pension de Famille (1.5 ETP d'Hôte)

- Stabiliser, recouvrer un quotidien apaisé
- Lutter contre l'isolement, favoriser la création de liens sociaux
- Développer l'autonomie et le savoir habiter

